

Emballages ménagers

C'est un emballage ?

Le déposer dans le sac ou bac emballages !

- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Ne l'imbriguez pas dans un autre emballage, privilégiez le dépôt en vrac dans votre sac ou bac emballages.

Attention, si les consignes de tri ne sont pas respectées, le Service Déchets se réserve le droit de ne pas collecter les sacs ou bacs en question.



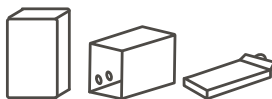
Bouteilles et flacons en plastique



Emballages métal



Briques alimentaires



Cartonnettes



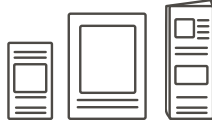
Tous les autres emballages en plastique (pots de crème fraîche, barquettes alimentaires en polystyrène et en plastique rigide, sacs et films en plastique, barquettes de beurre...)

GUIDE DU TRI

Papiers



Journaux - magazines



Publicités - prospectus



Feuilles - enveloppes



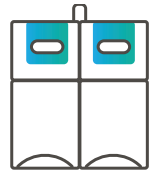
Catalogues - annuaires



Livres - cahiers



Courriers - lettres



- Les papiers broyés doivent être déposés en vrac, sans sac, dans les colonnes d'apport volontaire.
- Les films plastique enveloppant les revues et les cartonnets doivent être déposés dans les sacs ou bacs emballages.

Verre



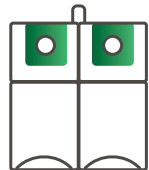
Bouteilles



Bocaux



Pots



- La vaisselle (assiette, verre...) doit être jetée avec les ordures ménagères.

